

N° 4905²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention entre
le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie sur
la sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 17 mai 2001

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.4.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 22 avril 2002 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention entre
le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie sur
la sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 17 mai 2001

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 avril 2002 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 21 décembre 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 avril 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

